

GUIDE DE SOUMISSION D'UN PORTFOLIO

ADMISSION AU BACCALAURÉAT EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE OU À LA MINEURE EN DESIGN DES JARDINS

Les candidat(e)s à l'admission au programme de baccalauréat en architecture de paysage attestant d'études universitaires acquises hors Canada OU les candidats à l'admission au programme de Mineure en design des jardins admissibles selon le PROFIL D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ, doivent présenter un portfolio d'un maximum de 15 pages, selon les directives suivantes :

Types de travaux à inclure :

Le portfolio doit inclure des travaux réalisés dans le cadre d'ateliers et/ou d'activités académiques ou professionnelles, ayant mené ou visant à une intervention sur le territoire, ou à une proposition de planification : soit la conception ou la planification de projets d'aménagement urbain, périurbain ou rural, de projets d'architecture de paysage, d'architecture, de jardins, de projets artistiques *in situ* ou de tout autre projet lié au champ d'études. La présentation des travaux devrait inclure des plans, perspectives, coupes et autres illustrations pertinentes.

Pour les étudiant(e)s formé(e)s en géographie, en environnement ou en toute autre discipline liée à l'étude des environnements naturels et humains, le portfolio inclura des exemples de travaux d'analyse territoriale (en régions urbaines, périurbaines ou rurales) et voisins de ceux décrits ci-dessus ou des résumés illustrés d'études réalisées dans un cadre académique ou professionnel. Les illustrations devront être réalisées par le/la candidat/e (cartes, schémas, plans, blocs-diagrammes, etc.)

Format et présentation des travaux :

Le portfolio comporte au maximum 15 pages d'illustrations de travaux et être orienté en format portrait ou paysage (8 ½ po x 11 po) ou A4 (21 cm x 29,7 cm). Il doit être en format numérique, de type PDF et de 20 Mo maximum. Il comprend sur la couverture, en haut à droite, le nom du/de la candidat/e.

Les réalisations présentées sont des reproductions des originaux. Aucun original ne doit être inclus au portfolio.

Chaque réalisation doit être accompagnée de ce qui suit : le titre du projet, le nom de l'atelier; le nom de l'institution; une courte description de la réalisation incluant le contexte dans lequel elle a été produite et la date de sa production. De plus, dans le cas de travaux d'équipe, le/la candidat/e doit indiquer clairement le nom des coéquipiers, son implication et sa contribution au projet incluant les éléments qui peuvent lui être attribués. Ceci dans le but d'évaluer les compétences en illustration, en graphisme et en compréhension spatiale, la rigueur de la démarche, la créativité et la sensibilité à l'espace du/de la candidat/e. Pour chaque illustration, indiquer le titre et le nom de l'auteur ou des auteurs.

Transmission du portfolio, de la lettre de motivation, du curriculum vitae et des lettres de recommandation :

Portfolio : Nommer le fichier de la façon suivante : Nom-Prénom-PortfolioAPA

ATTENTION

Lorsque votre demande d'admission sera évaluée, vous recevrez un courriel vous informant de la procédure pour téléverser les documents supplémentaires requis.

Veillez noter que plusieurs semaines peuvent s'écouler entre le dépôt de votre candidature et la réception du courriel vous invitant à téléverser les documents supplémentaires. **Aucun document ne sera accepté par courriel.**